

Rapport sur le préavis municipal 2020/31 relatif à la demande d'un crédit complémentaire au préavis municipal no 2018/17 concernant l'aménagement de la parcelle 54 (Ecopoint et place de jeux)

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Municipaux et Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission des finances s'est réunie en date du lundi 30 novembre dernier en présence de Monsieur Jean-Daniel Cruchet, Syndic, responsable des finances et de Messieurs Hervé Kemmling et Jean-François Jeannin, Municipaux.

Monsieur Jean-François Jeannin, qui a repris le dicastère concerné en courant d'année, nous a fait part de ses travaux de recherches dans le dossier (devis, factures, procès-verbaux de séance de chantier, procès-verbaux de séances de Municipalité) pour retracer l'historique et comprendre comment nous sommes arrivés à cette situation.

Nous relevons pour la forme, que le préavis initial, établi pour un montant de CHF 300'000,- avait fait l'objet d'une recommandation négative de la part de la Commission des finances, compte-tenu du plafond d'endettement de la Commune et des investissements prioritaires planifiés pour ces prochaines années.

Le dépassement s'élève à 24% du crédit d'investissement accepté par la Conseil général en 2018.

Nous relevons que :

- Les travaux relatifs à ce dépassement ont déjà été réalisés et payés afin de pouvoir profiter dans les meilleurs délais de l'usage de la valorisation de la parcelle 54. Ce préavis constitue donc d'une décision de décharge de la part du Conseil.
- Comme relevé de manière transparente dans le préavis de la Municipalité, il y a eu plusieurs manquements/oublis dans la gestion de ce dossier de la part du bureau d'ingénieurs. Le rattrapage obligatoire de ceux-ci correspond à environ au minimum 40'000,- voir 55'000,- sur les 73'000 de dépassement présenté aujourd'hui, le reste représentant des améliorations portées au projet.
- Il y a eu des manquements en matière de suivi/gestion du projet, le municipal qui a initié le projet et suivi les travaux a certainement sous-évalué les compétences et le temps nécessaire à ce projet, de plus il est apparu d'un document retrouvé dans les dossiers que le suivi du chantier n'avait pas été inclus dans le cahier des charges du bureau d'ingénieur, ce qui, à postériori, peu expliquer en partie ces manquements.
- Au-delà des problèmes de suivi du projet il a également été nécessaire de procéder à des modifications conceptuelles de l'ouvrage.

Nous avons partagé avec la Municipalité l'éventualité de pouvoir se retourner contre l'assurance RC du bureau d'ingénieurs mandaté pour défaut conceptuel de l'ouvrage ayant

engendrés des travaux/coûts supplémentaires.

Monsieur Jean-Daniel Cruchet nous a informé vouloir prendre contact avec l'assurance protection juridique de la Commune pour en discuter.

Pour reprendre les paroles de Monsieur Jean-François Jeannin : il est évident que le dépassement est important et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. Maintenant la parcelle 54 a été valorisée, la place de jeux et l'EcoPoint sont en fonction et donnent entière satisfaction par rapport au but souhaité.

Nous rajouterons juste que ... au vu de notre situation de liquidité actuel/plafond d'endettement nous nous serions bien passés de cette mauvaise surprise.

Amendement concernant le financement

Suite à l'échange avec la Municipalité, nous souhaitons amender la conclusion du préavis en précisant clairement les montants concernés.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, recommande l'approbation du préavis amendé qui vous est présenté

D'accorder un crédit complémentaire de CHF 73'342 relatif à l'aménagement sur la parcelle 54 d'une nouvel EcoPoint, d'une espace de jeu et de détente ainsi qu'un parking.

De financer l'entier de l'investissement (les 300'000,- du préavis 2018/17 plus les 73'342,- du préavis 2020/30) par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Giez, le 1^{er} décembre 2020

Pour la Commission des Finances

Daniel Hess (rapporteur)

Christian Duvoisin (membre)

Eric Cottens (membre)